

N° 2026_058

**COMMANDE PUBLIQUE – Demande de subvention au titre du « CRST » –
Rénovation de l'éclairage public**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la Mairie le lundi 1^{er} juin 2026 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Marie-Françoise QUÉRÉ, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Dominique RENAULT, Carl LEQUERTIER, Joël GIRARD, Jean-Marc MASSÉ, Éric DODET, Christiane BRESSION, Fabrice GRIGIS, Martine PROUST, Carine JEDRYKA, Jean-Christophe LAURENT, Florence MARQUES DA-SILVA, Catherine AWUSSI, Anne-Sophie MALIGNE, Céline BUFFAUT, Kévin FOUILLOUSE.

En exercice : 27

Quorum : 13

Présents : 21

Votants : 27

Excusés :

Jean-Luc FOURNIER, Christophe DEWAELE, Bruno GUITTARD, Angélique REBELO, Chloé LEQUERTIER
Christine ADRIAN (jusqu'à 21h07)

Pouvoirs :

Jean-Luc FOURNIER.....	Dominique RENAULT
Christophe DEWAELE.....	Carine JEDRYKA
Bruno GUITTARD.....	Catherine AWUSSI
Angélique REBELO.....	Florence MARQUES DA SILVA
Chloé LEQUERTIER.....	Céline BUFFAUT
Christine ADRIAN (jusqu'à 21h07).....	Marie-Françoise QUÉRÉ

Secrétaire de séance : Joël GIRARD

Secrétaire auxiliaire : Agathe SELLIER

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du projet de rénovation du parc d'éclairage public, le projet est éligible au « Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) » pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.1111-10 ;

VU le devis d'INEO datant du 19 mai 2026 d'un montant de 165 130,94 € HT prévoyant une réduction moyenne de 46% de notre consommation d'énergie ;

VU la présente délibération « annule et remplace la délibération n°2026_032 » ;

CONSIDÉRANT l'importance de réaliser des économies d'énergie dans un contexte de dérèglement climatique ;

CONSIDÉRANT le coût de fonctionnement important du parc d'éclairage public actuel et l'augmentation du prix de l'électricité qui dégrade le budget communal ;

CONSIDÉRANT la nécessité de solliciter des sources de financements externes ;

CONSIDÉRANT le tableau de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant € HT
Rénovation de l'éclairage public	165 130,94 €	Région - CRST - Pays Loire Beauce (40%)	66 052,38 €
		Fonds Vert (40%)	66 052,38 €
		Autofinancement (20%)	33 026,18 €
Total	165 130,94 €	Total	165 130,94 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le devis pour un montant de 165 130,94 € HT ;

ADOpte le plan de financement ci-dessus ;

SOLLICITE une subvention de 66 052,38 € au titre du « CRST », soit 40 % du montant du projet ;

SOLLICITE une subvention de 66 052,38 € au titre du « Fonds Vert », soit 40 % du montant du projet ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'adjoint compétent à signer tous les documents afférents à ce dossier.

*Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le 1^{er} juin 2026,*

Le Maire,



Frédéric CUIILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

Le secrétaire de séance :

Joël GIRARD